# PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 DECEMBRE 2015.

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre-Président ;
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M. Louis VANHOEF, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membres du Collège communal ;
~~M. Michel LEJEUNE~~, M. André VRANCKEN, M. José CAPELLE, Mlle Denise BARCHY, M. Maurice BALDEWYNS~~, Mme Sabine DEMET~~, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, M. Stéphane HODEIGE, Mme Catherine NOEL, M. Pierrot GRECO, M. Pascal RADOUX, M. Bérenger TSINGOS, M. Jean-Jo MACOURS, ~~M. Pierre BONNARD~~, Conseillers communaux ;
Éric DECHAMPS, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

**Droit d'interpellations du Citoyen.**

Néant.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015.**

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur LUCAS souhaite la bienvenue à tous et propose d'entamer les travaux. Monsieur LUCAS prie tout d'abord l'assemblée d'excuser l'absence de Mme DEMET (PS), MM. LEJEUNE (EC) et BONNARD (MR). Il y a à ce moment 16 membres votants.
Monsieur LUCAS invite les membres du Conseil communal à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 24 novembre dernier.
Il n'y a pas de remarque.
Les membres absents (Mlle BARCHY, Mme NOEL, MM. LUGOWSKI, CAPELLE) lors de la séance du 24 novembre dernier déclarent s'abstenir.
Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

**Correspondances et communications.**

Monsieur LUCAS présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Courrier de Mme Inés HEMPEL, chef de l'unité Relations publiques du Conseil de l'Union européenne, Secrétariat général, Direction générale Communication et gestion des documents, Service « Information au public »/ Réponse au courrier envoyé le 27 octobre dernier concernant le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.
- Courrier de M. Henri LOVINFOSSE, citoyen awansois/ Plainte concernant les dégradations causées par les autobus, notamment problèmes de sécurité et fissures de la façade de son habitation.

Il n'y a pas d'autre remarque.
Monsieur RADOUX en sa qualité de chef de groupe PS au sein du Conseil communal rappelle qu'il a déposé en temps utile un point complémentaire à l'ordre du jour de cette séance et que le Bourgmestre a refusé de le communiquer à l'ensemble des conseillers. Le groupe PS considère ce refus comme un mépris de la population et sollicite l'inscription du point en séance revendiquant le bénéfice de l'urgence. L'inscription de ce point sera alors considérée comme une tentative de conciliation dans le sens d'une ouverture au dialogue.
Monsieur LUCAS revient sur son refus de communiquer le point complémentaire déposé par Monsieur l'honorable Conseiller RADOUX et explique qu'il a fondé son jugement et sa décision sur une note informative du directeur général qui attirait son attention sur le fait que le projet de décision fourni pour ce point ne relevait manifestement pas de la compétence du Conseil communal. Cependant, Monsieur LUCAS estime que chacun aura l'occasion de

s’exprimer sur le sujet de l’exploitation d’un poulailler en fin de séance au moment des réponses aux questions posées au Collège lors de la dernière séance. En effet, la plupart des questions posées portent précisément sur ce dossier.
Monsieur RADOUX intervient à son tour et demande le bénéfice de l’urgence afin d’inscrire formellement le point en séance. Il convient de solliciter le vote de cette urgence auprès des conseillers dont les deux tiers des membres présents suffisent à la reconnaître avant d’examiner le point proprement dit.
Monsieur LUCAS souligne qu’en effet le Conseil doit avant tout se prononcer sur le l’urgence de ce point mais le Conseil doit aussi motiver cette urgence. Monsieur LUCAS renvoie aussi le groupe PS au courrier du Collège en réponse à la question écrite posée par le groupe PS. Cette réponse formulait clairement la position d’attente du Collège à l’égard de ce dossier compte tenu que la Région wallonne n’allait pas manquer de solliciter un certain nombre d’avis techniques bien utiles pour circonscrire précisément tous les aspects du dossier avant de prendre une décision en connaissance de cause.
Madame STREEL poursuit en soulignant que le Collège applique tout simplement les principes de prudence et de précaution à propos d’un dossier sensible.
Madame D’ORTONA formule deux remarques : la première est que le dossier a été communiqué à la Région wallonne sans l’avis formel du Collège et que cet avis est éventuel. Deuxièmement, le groupe PS souhaite déposer ce point pour être certain d’obtenir une réflexion générale au sein du Conseil qui souhaite pouvoir s’exprimer concrètement sur le sujet et nourrir une réflexion élargie.
Madame NOËL, pour le groupe MR intervient à son tour et rappelle qu’en matière d’urbanisme, le Collège peut soumettre certains dossiers à l’examen et à l’avis de commissions consultatives communales à l’instar de la C.C.A.T.M. qui, en l’occurrence, n’a pas manqué d’examiner le point et a rendu son avis.
Madame D’ORTONA demande si le Conseil communal n’est pas une instance démocratique ?
Monsieur VRANCKEN s’exprime à son tour et dénonce le pauvre résultat de la nouvelle majorité en place dont les mandataires règlent leur compte entre eux devant les citoyens : cette agitation publique est inopportune d’autant plus qu’il serait bien plus utile et démocratique de régler ce problème, comme d’autres, dans un consensus. Finalement, Monsieur VRANCKEN s’interroge : fallait-il faire tout cela pour changer de majorité et en arriver à un tel résultat ?
A l’instar de la motion de méfiance et compte tenu de la note informative communiquée par le directeur général, il semble que si le point est voté par cette assemblée, il sera entaché d’illégalité ! A quoi bon !
En outre, Monsieur VRANCKEN souligne la problématique de l’urgence et demande l’avis éclairé du directeur général sur cette notion et ce qu’elle recouvre exactement : que signifie-t-elle ? Comment le législateur définit-il cette notion ? Pourquoi agir dans la précipitation ?
Le directeur général prend alors la parole pour apporter une réponse juridique pertinente à l’honorable conseiller.
Avant tout, le directeur général procède à la lecture de l’article 34 du R.O.I. du Conseil communal qui dispose :

***« Section 12 - La mise en discussion de points non inscrits à l'ordre du jour de la réunion du conseil communal***

***Article 34*** *- Aucun point non inscrit à l'ordre du jour de la réunion du conseil communal ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.*

*L'urgence est déclarée par les deux tiers au moins des membres du conseil communal présents; leurs noms sont insérés au procès-verbal de la réunion.*

*Lorsque le nombre des membres du conseil communal présents n'est pas un multiple de trois, il y a lieu, pour la détermination des deux tiers, d'arrondir à l'unité supérieure le résultat de la division par trois suivie de la multiplication par deux.* »

En l'occurrence, il convient donc que le Conseil reconnaisse avant tout l'urgence du point par un vote positif des deux tiers au moins des conseillers présents. Le Conseil devra motiver l'urgence si elle est reconnue. Enfin, et compte tenu que le Conseil compte ce soir 16 membres présents, pour être reconnue l'urgence devra être adoptée par au moins 11 conseillers. En outre, pour répondre concrètement à la question soulevée par l'honorable conseiller, le directeur général insiste sur le fait que le seul élément réglementaire dont dispose le conseil pour apprécier l'opportunité de reconnaître l'urgence est la notion des *cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.* Mis à part cet élément, le législateur wallon n'a pas défini la notion d'urgence laissée à l'appréciation souveraine de l'assemblée locale.

Cependant, le directeur général attire également l'attention du Conseil sur le fait que le point tel qu'il est proposé par le groupe PS tant dans son libellé que dans son projet de décision ne relève pas de la compétence du Conseil communal. Si malgré tout, l'urgence était adoptée, que le Conseil examinait le point et procédait à l'adoption de la résolution, le Conseil aurait commis un abus pouvoir. Dans ce cas, non seulement la décision serait entachée d'illégalité mais le directeur général n'aurait d'autre choix que de dénoncer la situation auprès du Ministre régional compétent qui jugera de la suite à y réserver.

Monsieur LUCAS remercie le directeur général pour ces explications et invite donc le Conseil à se prononcer tout d'abord sur l'urgence du point. A la demande du groupe PS, le vote sera exprimé individuellement.

A l'issue du tour de table, Mademoiselle BARCHY, Madame D'ORTONA et Messieurs BALDEWYNS, LUGOWSKI, CAPELLE, VANHOEF, SMOLDERS, RADOUX, GRECO, HODEIGE votent en faveur de l'urgence. Mesdames STREEL et NOËL et Messieurs LUCAS et MACOURS votent contre cette urgence. Messieurs VRANCKEN et TSINGOS s'abstiennent.

Il y a donc 10 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Pour que l'urgence soit reconnue, le vote devait réunir l'assentiment d'au moins les deux tiers des membres présents à savoir 11 votes favorables. Ce n'est pas le cas : il n'y en a que 10.

Monsieur LUCAS déclare que le Conseil communal n'a pas reconnu l'urgence d'inscrire ce point en séance.

Monsieur RADOUX, au nom du groupe PS, demande une suspension de séance.

Monsieur LUCAS, président, accepte et décide de suspendre la séance. Il est 20 heures.

Le groupe PS rentre en séance. Monsieur LUCAS, président, annonce la reprise des travaux. Il est 20 heures 15.

Monsieur RADOUX, au nom du groupe PS, déclare que son groupe, représentant le 1/3 des membres du Conseil communal, demandera la convocation d'une séance du conseil communal avec à l'ordre du jour le point en question.

Monsieur LUCAS invite l'assemblée à poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

**1. Finances/ Tutelle ASBL/ ASBL « Noël Heine »/ Budget de l'exercice 2016/ Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**2. Finances/ Tutelle ASBL/ ASBL « ADL AWANS »/ Budget de l'exercice 2016/ Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS pour le groupe ECOLO rappelle les remarques qu'il a adressées en tant que Secrétaire de l'ADL, tant en Conseil d'administration qu'en Assemblée générale: le subside de la Région wallonne est en augmentation, et si le subside communal alloué à cette ASBL augmentait dans la même proportion, l'ADL ne serait pas en déficit. Défendre une saine gestion implique aussi de ne pas laisser une ASBL qui rend de tels services en déficit. De surcroît, dans la mesure où le Collège actuel compte encore se servir de plus de 260 000 € dans la poche des commerçants, le message n'est pas adéquat.
Monsieur LUCAS répond d'emblée que le déficit n'empêche pas l'ADL ni de fonctionner ni de développer ses activités. Quant à la commune, force est de constater qu'il est impératif de réaliser des économies en prévision d'un avenir plus qu'incertain.
Monsieur TSINGOS rejoint tout à fait les propos du Bourgmestre sur les économies qui ont été réalisées, mais malgré la présence du bas de laine, n'adhère pas à la conclusion qu'il n'y a pas de mal à laisser cette ASBL en mali.
Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3. **Finances/ Tutelle/ Contrôle de l'utilisation des trophées sportifs pour l'exercice 2015 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. **Finances/ « Maison Croix-Rouge Awans-Ans »/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2014 et octroi pour l'exercice 2015/Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. **Finances/ Tutelle ASBL / ASBL « Salle des Loisirs » / Comptes de l'exercice 2014 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

6. **Finances/ Tutelle ASBL / ASBL « Salle des Loisirs » / Contrôle de l'utilisation des subventions octroyées pour l'exercice 2014 / Octroi pour l'exercice 2015 / Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. **Finances/ Contrôle du subside octroyé à l'Unité scoute d'Awans / Décision.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Monsieur GRECO intervient à son tour et demande s'il est possible d'octroyer ou abandonner un subside qui n'est pas justifié ?
Monsieur LUCAS explique qu'il dispose d'une photo qui montre très clairement que l'activité a bien eu lieu.
Monsieur BALDEWYNS s'interroge quant à l'actualité de la photo.

Monsieur LUCAS poursuit et déclare que la soirée organisée par l'unité scoute s'est finalement déroulée dans une autre salle que la salle « Les loisirs » suite à une mauvaise compréhension des conditions du subside par l'unité scoute.
Madame D'ORTONA déclare réitérer ses propos lors de la décision d'octroi de ce subside et souhaite que l'autorité montre davantage de fermeté dans la façon dont ce type de subside ponctuel est octroyé. Et singulièrement quand il s'agit de rémunérer un travail « en noir » en l'occurrence le nettoyage des cimetières de l'entité. N'est-il pas plus raisonnable et efficace de rester dans la répartition classique des subsides ?
Monsieur LUCAS rappelle qu'il s'agit de soutenir l'action d'un mouvement de jeunesse dans le cadre d'une démarche civique et d'un partenariat entre la jeunesse local et la commune.
Monsieur HODEIGE souligne que l'assemblée est en train de débattre d'un subside de 180 euros.
Monsieur TSINGOS intervient et signale d'emblée que le montant engagé est dérisoire et que la question se pose principalement suite au complément d'information apporté par le Bourgmestre, et non au regard de la délibération: de fait le Mayeur nous signale que le subside, qui était octroyé pour louer une salle communale a été affecté à la location d'une autre salle: quel est le montant de la location de cette autre salle, et le subside ne devrait-il pas être revu, ou à la hausse, ou à la baisse pour coller au prix de la location de salle utilisée dans les faits pour l'organisation de leur activité?
Monsieur LUCAS répond que l'idée était par cette manœuvre d'alimenter la trésorerie d'une asbl communale en difficulté.
Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée par 11 voix, 1 voix contre (Mme D'ORTONA) et 4 abstentions (Mlle BARCHY, MM. CAPELLE, BALDEWYNS, RADOUX).

**8. Finances/ Tutelle associations / Coopération au développement / Don à l'institut ANGO-ANGO à Kinshasa (Congo) / Contrôle de l'utilisation de la subvention/ Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**9. Finances/ Tutelle CPAS/ Budget 2015/ Modifications budgétaires n° 2 du service ordinaire / Approbation**

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO, remarque, comme son homologue José CAPELLE la hausse des dépenses de RIS à chaque modification budgétaire et la regrette.
De manière anecdotique, tous les frais de téléphone sont aussi en hausse, ce qui devrait induire une réflexion sur les marchés conclus.
Enfin, Monsieur TSINGOS, s'il adhère pleinement au cahier de modifications budgétaires, fait remarquer qu'il regrette un des attendus de la délibération: celle-ci fait état du retard dans la transmission des modifications budgétaires au Conseil, par le CPAS: Monsieur TSINGOS préférerait que ce genre de remontrance soit fait par courrier, et de manière plus courtoise à l'égard de notre CPAS que d'apparaître dans la délibération.
Monsieur BOURLET répond d'emblée que la précarité est grandissante y compris dans notre commune et que l'une des missions confiées ay CPAS est de permettre aux personne en fracture sociale de vivre dans la dignité et de dynamiser leur capacité de réinsertion en recourant à tous les outils institutionnels disponibles. Quant à la « remontrance » envers le directeur général du CPAS, il s'agira de nuancer la communication entre les administrations du CPAS et de la Commune.

Monsieur TSINGOS partage le constat du Président: le CPAS est bien le dernier rempart contre la pauvreté, mais il ne faut pas négliger l'action des derniers gouvernements fédéraux successifs qui détruisent petit à petit les uns après les autres les autres remparts (le chômage, l'inami...), de sorte que le CPAS devienne le seul et l'unique rempart! A nous de relayer cela auprès de nos représentants fédéraux!
Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**10. Finances/ Tutelle CPAS/ Budget 2015/ Modifications budgétaires n° 2 du service extraordinaire / Approbation**

Monsieur BOURLET présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**11. Finances/ Rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2016/ Prise d'acte.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Le Conseil prend acte du rapport accompagnant le projet de budget 2016.

**12. Finances/ Budget communal de l'exercice 2016/ Approbation.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Monsieur SMOLDERS a également préparé un support PowerPoint afin de présenter à l'assemblée ainsi qu'au public une série de tableau de synthèse sur les services ordinaire et extraordinaire du budget communal pour l'exercice 2016.
Après cette présentation, Monsieur LUCAS invite les membres du Conseil à formuler leur remarque ou commentaire éventuel et rappelle que chaque groupe politique par la voix de son chef de groupe a eu l'opportunité de poser toutes les questions techniques possibles au préalable lors d'une séance d'information spécifique en présence des deux grades légaux.
Madame D'ORTONA ouvre le feu et revient sur le timing inscrit dans le CDLD qui prévoit que le conseil se réunit le premier lundi d'octobre pour examiner et voter le budget de l'exercice suivant. Voter le budget d'une commune en date du 29 décembre, en pleine période festive est-il opportun ? Ne vaudrait-il pas mieux de préserver le caractère festif des deux dernières semaines de l'année ?
Madame D'ORTONA poursuit et relève des économies réalisées en matière de personnel : il manque un mi-temps ouvrier au service technique et souligne l'ajustement des charges P.O. dans l'enseignement. Or, chaque entité scolaire nécessite le personnel suffisent et adéquat tant en qualité qu'en nombre afin de maintenir un enseignement de qualité ce qui implique des interventions financières du P.O. Madame D'ORTONA suggère le Collège à évaluer la situation à l'issue du premier trimestre 2016 afin de mesurer l'impact de cette réduction sur l'encadrement ; cette évaluation sera effectuée en collaboration avec la direction scolaire et le personnel.
De manière générale, Madame D'ORTONA constate que le volume du personnel est relativement stable voire en légère diminution tandis que les charges de travail sont toujours plus importantes et de plus en plus complexes. Or, pour assurer la qualité du service au public, il est indispensable de protéger le bien-être au travail et la santé du personnel et cette protection passe par un nombre suffisant d'agents.
Au niveau du service extraordinaire, Madame D'ORTONA souligne que le programme des investissements évolue « cahin caha » provenant pour la plupart des exercices précédents. Un crédit de 245 000 euros est prévu en frais d'étude pour le hall des travaux alors que des études de ce type ont déjà été réalisées sans aboutissement. Madame D'ORTONA conserve l'espoir que celle-ci débouchera sur un projet concret.

Revenant sur le service ordinaire, Madame D'ORTONA regrette à nouveau ne rien débusquer au profit de la culture et de la jeunesse qui restent désespérément les parents pauvres du budget local. Or, ces domaines d'émancipation sont très importants pour une jeunesse, souvent précarisée, qui « rame ».
Madame D'ORTONA conclut en dénonçant un budget 2016 sans ambition et sans souffle.
Monsieur LUCAS estime que le jugement de Madame la Conseillère est particulièrement sévère. Si certaines études ont déjà été réalisées, le temps compte pour le CPAS et le service technique : l'hébergement du premier est coûteux et limité dans le temps tandis que celui du second est précaire. Il faut donc impérativement avancer. Quant au personnel, son nombre n'est pas si dépourvu que cela. Les charges en fonctionnement sont en augmentation et le Collège a fait preuve de dynamisme pour maintenir les activités en trouvant des financements alternatifs ou en donnant à ces activités un souffle inédit, moins coûteux.
Monsieur LUCAS estime enfin que le service extraordinaire est loin d'être aussi indigent que celui commenté par Madame la Conseillère.
Monsieur SMOLDERS rappelle que sa présentation comportait entre autres l'inventaire de toutes les nouveautés inscrites en 2016. Même s'il est vrai qu'il est toujours possible de mieux faire, dire que rien n'est fait est injuste et injustifié.
Monsieur VAHNOEF quant à lui reconnaît en effet le regroupement rationnel de deux classes dans l'implantation scolaire à Othée ce qui n'a pas empêché un recalcul du capital-périodes à la hausse du fait d'une augmentation de la population scolaire d'au moins 5 %.
Monsieur VRANCKEN quant à lui, félicite l'échevin des Finances pour son exposé et souligne le travail remarquable du Collège dans l'élaboration du budget 2016 car il est très difficile de maintenir l'équilibre des finances communales par les temps qui courent. Monsieur VRANCKEN évoque sa surprise à la lecture du tableau de synthèse mais la réponse à son interrogation a été fournie durant l'exposé.
En matière d'enseignement, Monsieur VRANCKEN estime qu'il n'est pas indécent d'ajuster les charges P.O. car il fut un temps où Awans était un P.O. des plus généreux : il convenait de faire preuve d'une certaine rationalité tout simplement pour ajuster le nombre de charges P.O. en fonction des besoins réels du terrain. Les dépenses de fonctionnement sont en effet à leur montant plancher mais il est logique de travailler ainsi au budget initial quitte à réajuster les crédits à l'occasion des modifications budgétaires.
Au service extraordinaire, Monsieur VRANCKEN rappelle que l'Europe et partant la Région ont imposés des balises d'investissement aux Communes, balises très contraignantes dont il est difficile de sortir. Monsieur VRANCKEN en profite pour remercier l'échevin de l'Environnement qui a obtenu des subventions inédites dans son département ainsi que le maintien d'activités culturelles intéressantes chaque mois : ces des domaines de compétences sont souvent difficiles à développer.
Monsieur VRANCKEN constate sans jugement que le CPAS demande toujours plus d'intervention à la commune pour équilibrer son propre budget avec une ristourne en fin d'exercice : il s'agit là d'une technique budgétaire.
Monsieur LUCAS remercie Monsieur VRANCKEN pour ces propos constructifs.
Monsieur RADOUX, pour le groupe PS, s'interroge à propos d'un crédit de 10 000 euros affecté à nouveau au R.U.E. : quelle est son opportunité ? En matière d'infrastructure sportive, celle prévue à Othée n'apparaît plus du tout : qu'en est-il ? Le groupe PS sollicite l'inscription d'un crédit pour la réalisation d'un passage pour piétons au niveau de la N3i.
Madame STREEL répond d'emblée que le crédit de 10 000 euros dont il est question est prévu pour une étude complémentaire au R.U.E le cas échéant. En effet, l'administration a déjà fourni bon nombre de supports pertinents dans ce cadre mais si une étude complémentaire est nécessaire afin de renforcer l'objectivité de conclusions, il conviendra d'y faire face. Madame

STREEL informe le Conseil que l'attribution du marché de service pour l'élaboration du R.U.E a bien été attribué pour un montant de près de 24 000 euros, comme annoncé.
Madame STREEL poursuit et souligne qu'un crédit de 5 000 euros a été réservé pour une étude en vue d'évaluer l'opportunité de réaliser une agora à Othée. Quant à la réalisation d'un passage pour piétons au niveau de la N3i, le service technique communal a évalué le crédit nécessaire à 50 000 euros sans compter les problèmes de sécurité et la protection renforcée des citoyens que cet ouvrage implique. En effet, il s'agir d'une entrée d'autoroute sur laquelle les usagers roulent très vite : l'échevine ne souhaite pas de tués sur le N3i. Quant à l'arrêt de bus, la N3 en compte un facile d'accès. Il conviendra aussi de recueillir l'avis du SPW.
Monsieur SMOLDERS complète en soulignant qu'un crédit de 200 000 euros a été prévu pour lancer un marché stock de trottoirs et une étude globale en la matière devrait pouvoir dégager une solution satisfaisante.
Monsieur CAPELLE intervient à son tour et rappelle qu'une réfection partielle de voirie est envisagée et qu'il faut donc saisir l'opportunité de le créer. Les Collèges précédents ont sollicité le M.E.T. (S.P.W.) avec un certain succès : il faut donc s'obstiner et se rappeler aussi les anciennes pétitions citoyennes.
Monsieur CAPELLE rappelle aussi qu'au niveau de la zone de Police, il avait été promis jadis que l'intervention communal en faveur de la zone créée serait une opération blanche mais manifestement, force est de constater qu'elle l'est de moins en moins. Et ce même si le crédit inscrit est identique à celui corrigé après les dernières modifications budgétaires. Mais le Collège n'a pas la maîtrise de cette opération. Il en va de même pour l'intervention en faveur de l'I.I.LE pour laquelle il avait été promis jadis une intervention à concurrence de 50/50 pour la commune et pour le pouvoir supérieur : ici non plus la commune ne voit rien venir ; au contraire, on en est toujours à plus ou moins 20/80, la plus grosse part incombant à la commune évidemment.
Monsieur CAPELLE pose alors quelques questions techniques auxquelles Monsieur SMOLDERS et le Collège répondent.
Monsieur VRANCKEN intervient à son tour et demande si le cimetière de la rue Bauwin sera terminé un jour. Monsieur VRANCKEN se montre très inquiet à l'égard de la situation car le site devient un véritable dépotoir sans compter les fréquentations nocturnes de tout genre inopportunes. Il ne faudra pas oublier les responsabilités partagées de la commune, de l'entrepreneur et enfin de l'auteur de projet.
Monsieur TSINGOS, pour le groupe Ecolo, prend alors la parole et commence son intervention par 5 remarques d'ordre général.

1. Il rappelle à nouveau que le Code de la démocratie locale prévoit que le budget soit délibéré le premier lundi d'octobre et non à deux jours de la fin d'année... Il souhaite, si le Collège n'a toujours pas l'intention de se conformer à cet article, qu'à tout le moins, l'adoption du budget tende vers cette date légale.
2. Il rappelle son souhait de voir la constitution d'une commission finances au sein du Conseil. Il remarque qu'un pas a été fait en ce sens par l'organisation d'une réunion technique, et remercie d'emblée la présence et la disponibilité des 3 échevins présents, de la Directrice financière et du Directeur général. L'organisation de cette réunion permet d'éviter 45 minutes de questions fastidieuses mais néanmoins utiles.
3. Monsieur TSINGOS invite le Collège à lire le budget de manière plus transversales, dans les dépenses de fonctionnement: près de 30000€ de frais de téléphone, mais aussi et surtout près de 100000€ de gaz, mazout et carburant, et 60000€ d'électricité.
   Au vu des projets extraordinaires tels que présentés par l'Echevin des travaux, la revitalisation du centre d'Awans est à l'ordre du jour. Nombre de bâtiments seront limitrophes: l'école, la nouvelle salle "Les loisirs", l'administration qui regroupera les services du CPAS et la commune, le nouveau hall des travaux, le hall omnisports... Il

est donc essentiel que le Collège entame une réflexion sur le recours à des réseaux de chaleur (puits canadiens, recours aux panneaux solaires, etc) pour l'ensemble de ces bâtiments. Si l'investissement peut sembler plus coûteux, le nombre de chaudières individuelles actuellement en place a sur le long terme un coût supérieur.

4. Monsieur TSINGOS souligne la véritable volonté du Collège de ne pas alourdir la charge de la dette qui pèse sur l'ensemble des citoyens awansois. Ainsi, les investissements sur fonds propres passent de 188 000€ en 2012 à une estimation de 1 800 000€ en 2016! Néanmoins, il constate aussi qu'il n'y a pas de remboursements anticipés d'emprunts prévu en 2016.
   Compte tenu du caractère non négociable des taux d'intérêts dans les prêts actuels, ne serait-il pas plus opportun de solder les prêts les plus chers en intérêts, et de recourir, plutôt qu'à l'autofinancement, à l'emprunt pour les nouveaux investissements, vu la conjoncture qui maintient des taux historiquement bas?
5. Monsieur TSINGOS fait état du rapport du Comité de direction - concertation: ce dernier nous invite en tant qu'autorité à nous prononcer sur le caractère obligatoire ou facultatif des missions confiées au personnel communal: la politique de non-remplacement des départs à la retraite, et l'augmentation des missions (notamment le service du personnel qui doit maintenant assumer les paies des agents CPAS) conduit à un surcroît de la charge de travail qui pèse sur les agents. Il est temps que l'autorité communale se prononce sur ce caractère obligatoire ou facultatif, ainsi que sur un ordre de priorités en la matière, tout en évitant les doublons (comme ce fut le cas pour le service Téléaid).

Monsieur TSINGOS poursuit son intervention politique dans le détail, et liste avec l'aimable collaboration du Directeur général, les articles pour lesquels il invitera le Conseil à un vote séparé.

Monsieur TSINGOS ne voudrait pas voter contre le budget parce que certains éléments de celui-ci ne lui conviennent pas...

A la fonction impôts et redevances, il nous marque son opposition à divers modes de calcul des taxes.

Les articles 040/363-03 et 040/363-16 concernent les taxes poubelles, contre lesquelles Monsieur TSINGOS se bat: il est nécessaire que le principe du pollueur payeur soit appliqué dès le premier kg, par une diminution de la taxe forfaitaire et un réel paiement de la taxe proportionnelle; il regrette aussi qu'aucun autre membre que lui ne s'oppose à ce service minimum tel qu'imposé par Intradel, et souhaite, vu que le contrat de ramassage viendra rapidement à échéance, que le Conseil envisage d'autres partenariats plus proches du pollueur payeur.

Quant à la taxe sur les égouts (040/363-09), il demande aussi qu'une réflexion soit aussi engagée pour renoncer au forfait, et la lier à la consommation d'eau de sorte d'appliquer ici aussi le principe du pollueur payeur.

Il regrette l'absence de modification des taxes sur les enseignes et panneaux publicitaires (040/364-22 et 23), ainsi que les taxes sur les banques et institutions financières (040/364-32): ING a annoncé la suppression de 50 agences, et encore une fois, la question se pose de savoir si cette taxe a un sens ou si a contrario, elle pourrait être une cause de départ d'une agence: les agences bancaires ont aussi un rôle de service à l'égard de la population, et la plupart des agences villageoises ont déjà fermé leurs portes...

Enfin, il regrette à nouveau l'inscription au budget de la taxe sur les commerces(040/367-20), notamment parce qu'il s'agit encore d'un forfait qui ne tient nullement compte des impacts des différentes enseignes sur la mobilité et l'environnement, parce que malgré son montant élevé, le Collège ne souhaite pas refinancer l'ADL, pourtant au service des commerçants et

particulièrement des plus petits et enfin parce que le vote tardif est sujet à recours, une circulaire prévoyant le vote des nouvelles taxes avant le 15 novembre de l'exercice précédent.
Au chapitre Administration générale, Monsieur TSINGOS demande que le jeton de présence des mandataires (101/111-22) soit diminué, et que la fréquence des réunions soit augmentée de sorte qu'il n'y ait pas de dépassement du crédit, tout en impliquant nettement plus le Conseil dans le débat public.
Il regrette une fois encore l'absence de produits des amendes administratives communales, et l'absence d'agent constatateur sur le territoire communal: il ressent une certaine forme d'impunité et de laxisme dans la lutte contre les incivilités au niveau communal.
Aussi, il réitère la question posée à une séance antérieure: existe-t-il un accord au sein de la zone de police pour que le produit des amendes dressées sur le territoire awansois revienne dans le budget communal?
Monsieur LUCAS remercie Monsieur le Conseiller pour l'ensemble de ses remarques pertinentes. En matière de dette, et renseignement pris par la directrice financière auprès des banques concernés, il n'est pas intéressant de renégocier tout ou partie de notre dette compte tenu de la physionomie globale de la dette locale et notamment au point du vue de la durée des emprunts à rembourser consentis.
En matière d'énergie, Monsieur SMOLDERS intervient et souligne qu'un fournisseur d'énergie propose une étude gratuite : il sera pris contact avec ce fournisseur.
Monsieur TSINGOS poursuit alors et s'élève aussi contre l'organisation du contrôle des absences (104/122-48) et pense qu'il faut d'abord avoir une réflexion sur les causes des absences: à ce sujet il soutient que l'absence de réaction de la part de l'autorité communal en matière de définition des missions essentielles et facultatives pèse sur les travailleurs sur lesquels repose une charge de travail toujours plus lourde au vu du non remplacement des retraités et des missions toujours plus nombreuses qui leur sont données.
ECOLO salue positivement les inscriptions au budget de crédits pour l'organisation d'évènements commémorant le centenaire de la guerre 14-18.
Aux chapitres Pompiers et Police, Monsieur TSINGOS constate aussi le caractère élevé de ces dépenses, mais s'y résout.
Il voit aussi la volonté du Collège de poursuivre l'organisation de la Journée de la mobilité.
Au chapitre Commerce et industrie, il rappelle son intervention au regard du subside accordé à l'ADL, qui aurait pu être légèrement augmenté pour la maintenir à l'équilibre et non en déficit.
Il constate aussi en recettes les dividendes SLF, ALG et RESA... (511/272-01, 551/272-01 et 552/272-01): si ces intercommunales versent des dividendes aux communes, in fine, c'est que les citoyens ont payé trop cher les intercommunales, la logique tarifaire des intercommunales doit les amener à réduire les frais pour les citoyens et ne pas chercher à engendrer de bénéfices.
Au chapitre enseignement, Monsieur TSINGOS intervient en disant qu'il lui est difficile de préjuger de la réponse du Collège à sa question orale du mois dernier, mais rappelle qu'il souhaite que les repas scolaires (tout comme les repas du CPAS) (721/161-08, 722/161-08, 722/161-10, 721/124-23, 722/124-28) recourent à des produits locaux et bio pour d'une part garantir une alimentation de qualité aux enfants des écoles, tant communales que libres, et d'autre part soutenir plus activement nos producteurs locaux.
Au chapitre Culture, Monsieur TSINGOS est mitigé quant à voter pour ou contre le subside octroyé au Foyer Culturel d'Awans: d'un côté, le Foyer a organisé des activités plus nombreuses cette année que les années précédentes, mais d'un autre côté, le Foyer Culturel est la seule ASBL communale qui ne daigne pas respecter le Pacte Culturel qui garantit à tout groupe démocratique représenté au sein du Conseil communal de participer à la gestion des ASBL communales! Depuis 2012, toute demande d'intégrer soit l'Assemblée générale, soit le Conseil d'Administration, soit le Conseil Culturel lui est refusée, au mépris du Pacte Culturel.

Monsieur TSINGOS est heureux de constater que l'Echevin montois Bouchez, membre d'un Collège rouge-bleu, se bat lui pour que tous les groupes démocratiques locaux participent à la gestion des salles culturelles et espère sincèrement que ce Collège awansois va s'en inspirer rapidement!
Il souligne positivement la création d'un Conseil communal des aînés, et l'organisation d'un nouveau Salon de l'emploi, tout en étant surpris d'une telle augmentation des crédits qui y sont consacrés.
Au chapitre Assistance sociale, Monsieur TSINGOS constate la présence d'une inscription pour le service Teleaid, voilà donc minimum 10000€ de trouvés pour un autre projet...
Au chapitre Nettoyage et immondices, Monsieur TSINGOS fait référence à son intervention concernant Intradel (876/435-01 et 87601/435-01) et la non application du principe du pollueur payeur dès le premier kg et au juste tarif, et au fait qu'Intradel facture trop au citoyen et verse donc un dividende conséquent (876/272-01).

- 040/363-03 et 040/363-16
- 040/363-09
- 040/364-22 et 040/364-23
- 040/364-32
- 040/367-20
- 101/111-22
- 104/122-48
- 511/272-01, 551/272-01 et 552/272-01
- 721/161-08, 722/161-08, 722/161-10, 721/124-23, 722/124-28
- 876/435-01 et 87601/435-01
- 876/272-01

Pour le budget extraordinaire, Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO n'émet pas de remarque particulière et félicite le Collège pour l'inscription de nombreux projets qui vont profiter à la population awansoise. Ce budget est le plus ambitieux depuis quelques années et mérite d'être soutenu. Monsieur TSINGOS espère aussi que ce budget sera entièrement concrétisé.
Dans la foulée du vote singulier sur plusieurs articles du budget, Monsieur RADOUX, pour le groupe PS sollicite un vote séparé pour l'article 9300/733-60 prévoyant un crédit de 10 000 euros pour le R.U.E.
Madame STREEL réagit d'emblée et rappelle une fois encore l'importance de réaliser un R.U.E. pour aider à déterminer la meilleure affectation de ce qu'il est convenu d'appeler le « triangle d'or » et ce à tous nouveaux. Il est évident que de toute façon aucun paiement ne sera effectué avant la fin de la prestation. Le Collège à l'instar de l'avis de l'échevine ne souhaite pas d'un second Herstal à Awans notamment pour une raison évidente de mobilité saturée sur la N3 et la N3i. Un nouveau shopping créera davantage de délocalisation que d'emplois. Enfin, Madame STREEL insiste sur le fait que ce crédit est le seul dédicacé à l'urbanisme.
Monsieur CAPELLE insiste à son tour sur le fait que le Collège a eu l'occasion de solliciter une étude d'incidence à charge du promoteur.
Monsieur LUCAS remercie l'ensemble des conseillers pour leurs remarques et autres commentaires et propose de passer au vote séparé des articles demandé d'une part par le groupe Ecolo et ensuite par le groupe PS.
Le directeur général reprend un à un les articles concernés en vue d'un vote séparé :

- 040/363-03 et 040/363-16 (immondices et sacs d'exception) : l'article est voté par 15 voix pour. Il y a une voix contre (le groupe Ecolo) ;
- 040/363-09 (entretien des égouts) : l'article est voté par 15 voix pour. Il y a une voix contre (le groupe Ecolo) ;

- 040/364-22 et 040/364-23 (enseignes) : l'article est voté par 14 voix pour. Il y a deux voies contre (le groupe Ecolo et Monsieur HODEIGE) ;
- 040/364-32 (banques) : l'article est voté par 15 voix pour. Il y a une voix contre (le groupe Ecolo) ;
- 040/367-20 (locaux commerciaux) : l'article est voté par 12 voix pour. Il y a quatre voix contre (le groupe Ecolo, le groupe Entente Communale, Madame D'ORTONA et Monsieur HODEIGE) ;
- 101/111-22 (jetons de présence) : l'article est voté par 15 voix pour. Il y a une voix contre (le groupe Ecolo) ;
- 104/122-48 (absence des agents – Contrôle) : l'article est voté par 13 voix pour. Il y a trois voix contre (le groupe Ecolo, le groupe Entente Communale et Madame D'ORTONA) ;
- 511/272-01, 551/272-01 et 552/272-01 (dividendes Interco) : l'article est voté par 13 voix pour. Il y a une voix contre (le groupe Ecolo). Il y a deux abstentions (le groupe Entente Communale et Madame D'ORTONA) ;
- 721/161-08, 722/161-08, 722/161-10, 721/124-23, 722/124-28 (repas scolaires – produits sains) : l'article est voté par 15 voix pour. Il y a une voix contre (le groupe Ecolo) ;
- 876/435-01, 87601/435-01 et 876/272-01 (poubelles dividendes) : l'article est voté par 15 voix pour. Il y a une voix contre (le groupe Ecolo).

Monsieur LUCAS invite alors le Conseil à se prononcer sur l'article 9300/733-60 prévoyant un crédit de 10 000 euros pour le R.U.E. :
Le crédit est adopté par 9 voix pour. Il y a 6 voix contre (Mademoiselle BARCHY, Madame D'ORTONA, MM. BALDEWYNS, CAPELLE, RADOUX, HODEIGE). Il y a une abstention (le groupe Entente Communale).
Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition du service **ordinaire** du budget 2016 est adoptée à l'unanimité des membres votants.
La proposition du service **extraordinaire** du budget 2016 est adoptée par 14 voix pour. Il y a deux abstentions (le groupe Entente Communal et Madame D'ORTONA).

**13. Finances/ Participation de la Commune d'Awans dans les frais répartissables de l'I.I.L.E pour l'exercice 2016/ Arrêt/ Décision.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**14. Finances/ Dotation communale allouée à la Zone de Police Awans-Grâce-Hollogne pour l'exercice 2016/ Décision.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**15. Finances/ Taxe sur les implantations commerciales/ Décision.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Monsieur TSINGOS fait référence à ses interventions lors de séances précédentes et lors du vote du budget, ce soir: cette taxe n'est pas fondée et son vote est tardif.
La proposition est adoptée par 12 voix pour. Il y a 4 voix contre (Mme D'ORTONA, MM. GRECO, TSINGOS et HODEIGE).

16. **Travaux/ Réfection de dalles en béton sur le territoire communal / Approbation du montant de la soumission/ Décision.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

17. **Travaux/ Remplacement d'un module inadapté à l'école primaire d'Othée/ Affaire LOUON/ Assignation en justice/ Décision.**

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Au vu du montant des honoraires, Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO, interroge l'échevin des travaux, tout d'abord quant aux coûts des réparations qui est en eu, et ensuite quant à sa conviction que la Commune ne va pas "se viander" en justice...
Monsieur SMOLDERS répond d'emblée que l'intérêt d'ester en justice est réel compte tenu du coût de la réparation de tous les volets électriques.
Monsieur TSINGOS est ainsi convaincu de l'utilité d'ester en justice.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

18. **Environnement/ Ruralité/ Avenant à la fiche-projet « Construction d'une salle polyvalente et d'une maison de village sur le site de la salle des Loisirs à Awans »/ Décision.**

Madame STREEL présente le point. Elle reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

19. **Environnement/ Acquisition de plaques de rues « 14-18 » imprimées/ Prise d'acte.**

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Le Conseil prend acte de l'acquisition de plaques de rues « 14-18 ».

20. **Environnement/ Réalisation et placement d'une tour à hirondelles rue Joseph Delmotte à Fooz/ Prise d'acte.**

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Le Conseil prend acte de la réalisation et placement d'une tour à hirondelles rue J. Delmotte à Fooz.

21. **Affaires Economiques/ Intercommunales / Néomansio/ Assemblée générale ordinaire/ Ratification.**

Monsieur LUCAS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.
Monsieur TSNGOS ne souhaite pas ratifier la décision du Collège.
La compétence d'adopter ou non l'ordre du jour d'une intercommunale appartient au Conseil et non au Collège, et en la matière il n'y a pas de raison d'y déroger.
Soit le Conseil délibère préalablement à la tenue de l'Assemblée générale et les 5 délégués Awansois portent le vote intervenu en Conseil communal, soit, les délégués assistent en leur nom à l'Assemblée générale et sont libres de voter en leur âme et conscience.
L'absence de délibération du Conseil ne justifie donc pas l'immixtion du Collège en la matière, c'est pourquoi, ECOLO ne ratifiera pas la décision du Collège.
Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.
La proposition est adoptée par 14 voix pour, une voix contre (M. TSINGOS) et une abstention (Mme D'ORTONA).

**Point supplémentaire – Modification de l'ordonnance générale de police approuvée par le Conseil communal en date du 29/05/2012**

Monsieur LUCAS annonce que M. TSINGOS, pour le groupe ECOLO, a déposé dans les formes et selon les règles prévues dans le Règlement d'ordre intérieur de l'assemblée, un point complémentaire.

Compte tenu du fait que Monsieur LUCAS a annoncé à l'assemblée que l'administration des communes de Grâce-Hollogne et d'Awans travaillait de conserve sur un texte commun d'Ordonnance générale de Police Administrative, Monsieur TSINGOS propose que le point soit retiré mais insiste néanmoins pour que le texte qu'il proposait soit conservé et intégré le cas échéant dans le nouveau texte de l'Ordonnance.

Monsieur LUCAS propose donc à l'assemblée de retirer le point de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur LUCAS soumet le retrait du point au vote.

Le retrait du point est adopté à l'unanimité des membres votants.

**Point en urgence/ Service des Finances/ Croix Rouge Ans-Awans/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour 2014 et octroi pour 2015/ Décision**

Monsieur LUCAS propose ensuite à l'assemblée d'inscrire un point en urgence. Il s'agit du « Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour 2014 et octroi pour 2015 – Décision ».

L'urgence est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**Point en urgence/ Service des Finances/ Travaux/ Extension du réseau de gaz Avenue C. Majean et Clos des Aubépines/ Décision.**

Monsieur LUCAS propose ensuite à l'assemblée d'inscrire un point en urgence. Il s'agit du « Travaux/ Extension du réseau de gaz Avenue C. Majean et Clos des Aubépines/ Décision ».

L'urgence est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Monsieur SMOLDERS présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur LUCAS soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.**

Monsieur LUCAS invite alors les groupes politiques à poser leur(s) question(s) éventuelles au Collège communal.

*1) Madame D'ORTONA souhaite intervenir à propos du projet de poulailler à Othée. Madame D'ORTONA sait que la décision d'octroi ou non du permis relève de la seule compétence du Collège communal et il n'est pas question de transférer d'une quelconque façon ce pouvoir de décision vers le Conseil communal. Le Collège dispose d'un délai pour prendre sa décision. Une enquête publique a été organisée. Mais il semble tout de même qu'un débat ouvert au sein de l'assemblée démocratiquement élue sur un sujet d'une telle importance permettrait à tout le moins aux conseillers d'exprimer leur avis. D'autant plus que l'installation de ce type d'activité au cœur d'un village rural relève de la santé publique et concerne tout un chacun ! Dès lors, le Collège envisage-t-il d'ouvrir le débat sur cette problématique et permettre au Conseil communal de rendre un avis formel.*

*2) Monsieur GRECO, pour le groupe Entente Communale, à propos du même projet de poulailler à Othée, sollicite du Collège une communication préalable, claire et destinée à toute la population à propos de projet aussi important dans ses conséquences : Monsieur GRECO annonce qu'il a eu vent du projet par le voisinage. Dès lors, le Collège envisage-t-il*

*à l'avenir de communiquer d'emblée et clairement à propos de projet qui impacte d'une manière importante tout ou partie de la population locale ?*

*3) Monsieur GRECO, pour le groupe Entente Communale, poursuit et à propos de l'affectation de ce que d'aucuns appellent le « triangle d'or », souhaite savoir si le Collège envisage de communiquer prochainement un plan d'aménagement du site ou sur ses intentions d'aménagement dans le but de clarifier la situation dans le chef des citoyens qui sont noyés d'informations contradictoires ?*

*Madame STREEL répond d'emblée que le Collège, sous son impulsion, a décidé, unanimement, lors de sa dernière séance de travail, non seulement d'**organiser prochainement par et pour le Collège communal, une réunion d'information destinées aux seuls riverains directement concernés par l'affectation du "triangle d'or". Les riverains y seraient invités par courrier personnel. Cette réunion aurait pour but d'informer clairement les riverains et de les rassurer suite à la séance de désinformation organisée dernièrement par BMB. Afin d'éviter tout débat politique, les membres du conseil communal n'y seront pas invités en cette qualité.***

***Mais aussi d'organiser une "consultation populaire" des habitants awansois dans le cadre du R.U.E. afin de connaître leur position ou desiderata à propos de l'affectation de ce triangle.***

Comme annoncé en début de séance et afin d'entamer un échange d'idées constructif et serein, Monsieur LUCAS invite chacune et chacun à s'exprimer sur le projet de poulailler à Othée.

Monsieur CAPELLE ouvre le « feu ». Monsieur CAPELLE déclare qu'il est allé voir le dossier au service de l'urbanisme et qu'il a été surpris de constater que la demande portait sur l'exploitation d'un poulailler de moins de 40 000 poulets de chair mais qu'il était déjà question dans la demande d'une possible extension. Et donc le projet global aurait mérité une étude d'incidence. Le monde change et la population doit subir de plus en plus de nuisances. O, pourquoi le Collège n'a-t-il pas sollicité une étude d'incidence. A côté de ce projet singulier, n'est-il pas opportun de nourrir une réflexion globale sur l'agriculture de demain. En effet, trop souvent, la matière première vient d'ailleurs que chez nous et les produits sont aussi vendus ailleurs que chez nous tandis que toute la production et ses conséquences négatives sont imposées à nos populations. Il est indispensable que le Collège soit attentif aux riverains : le village d'Othée ne compte pas moins de 400 signataires lors de l'enquête publique, sans compter les nombreux autres signataires préoccupés par ce genre d'exploitation industrielle. Monsieur CAPELLE est heureux de voir des jeunes désireux de changer la politique et la vie de demain. Monsieur CAPELLE invite le Collège à écouter les gens et les citoyens.

Monsieur BALDEWYNS, quant à lui, s'interroge à plusieurs égards : le bien-être animal. Monsieur BALDEWYNS a récolté des informations auprès de l'association GAÏA et notamment sur les techniques d'engraissement rapide. En outre, qu'en est-il du charroi et de la mobilité dans le village ? L'état des voiries communales permet-elle de supporter un charroi lourd fréquent ? Qu'en est-il aussi de la pollution olfactive qui risque d'incommoder fortement la population : ce facteur était déjà mis en exergue lors du projet de poulailler de ce type à Villers.

Monsieur GRECO, pour l'Entente Communale, intervient à son tour et déclare que la majorité des Othéens ne veut pas de l'exploitation de ce type de poulailler dans leur village. Il n'y a rien d'autre à dire !

Madame D'ORTONA intervient alors à son tour et s'exprime en ces termes :

« Mme D'ORTONA souhaite, tout d'abord, remercier le groupe PS pour leur demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Mme D'ORTONA poursuit et précise qu'il y a trois points dont elle voudrait débattre :

1. Tout d'abord concernant la Procédure :

Mme D'ORTONA signale que le délai légal d'affichage n'a pas été respecté (selon les dires du comité des riverains) car il n'y pas eu d'affiche avant le 6 novembre 2015.
Elle poursuit ensuite en soulignant le manque de transparence dans ce dossier (aucune trace dans la documentation des séances du Collège alors qu'on y trouve des dossiers « Mineurs » tels abris de jardin, etc.).
Elle déplore que le point supplémentaire ait été refusé alors que la délibération pouvait être amendée pour rester dans la réflexion collective.
Elle signale que, dans le respect des règles d'éthique et de déontologie, l'Echevine aurait dû faire un pas de côté même si le prescrit légal ne l'y obligeait pas.
Elle ne manque pas également de relever le côté astucieux de ce dossier : 39.600 unités pour échapper à l'étude d'incidence.

2. Le poulailler :

Mme D'ORTONA signale qu'elle n'a rien contre l'exploitant ni contre la diversification mais qu'elle est contre l'agro-industrie en général et surtout contre ce projet de poulailler industriel inhumain selon elle.
Double lecture du dossier :

- 39.600 unités dans un hangar,
- 20 unités par m²,
- Les animaux ne voient jamais le jour,
- Ils sont nourris avec des aliments du commerce spécifique (silos),
- 42 jours d'engraissement (il ne reste pas grand-chose à la cuisson),

Pour elle, cela concerne un problème de santé publique qui dépasse Othée et notre Commune.
D'ailleurs, le Collège avait refusé le poulailler qui voulait s'implanter à Villers l'Evêque.
Aussi, selon elle, un verger remarquable labellisé et commercialisé qui se trouve à 200 mètres est menacé si le poulailler est créé.
Elle signale aussi qu'il existe une alternative qualité. En effet, depuis quelques années, une dynamique en faveur du bio est enclenchée et il est en constante augmentation (poulets de chair car 72 jours d'engraissement pour avoir l'appellation 100% bio, vivent en plein air, etc.).
Elle souhaite que la qualité soit accessible à tout le monde.
Ensuite Mme D'ORTONA souligne la grande mobilisation de la population pour ce dossier qui ne faiblit pas.
Elle prend ensuite l'exemple d'un projet similaire à Xhendremael qui a été rejeté suite à +ou- 70 opposants pour une population trois plus importante que la Commune d'Awans.
Mme D'ORTONA ajoute encore que, dans la note déposée par le Comité des riverains, on relève une longue liste de nuisances regroupées, ici, en trois points majeurs :

I. Impacts sanitaires,
II. Pas de protection des écosystèmes, etc.
III. Charges pour la Commune donc les contribuables (exemples : dégâts voiries, sécurité, etc.).

En conclusion, Mme D'ORTONA signale que chacun a pu s'exprimer, donner son point de vue mais malheureusement sans débat, selon elle. Elle souhaite connaître les motifs de ceux qui défendent ce poulailler industriel ? Quels sont les avantages pour notre Commune ? »
Monsieur TSINGOS, pour Ecolo, s'exprime à son tour en ces termes :
« Il nous explique qu'il a rencontré tant des riverains que l'éventuel futur exploitant, et doit bien constater que dans le cadre légal, c'est le moins mauvais projet, dans la mesure où il a tenté de limiter les nuisances de ce type d'exploitation.
Il nous fait d'abord état de son opposition idéologique en la matière: ce n'est pas le type d'élevage qu'il soutient de manière générale.
Mais nous fait aussi remarquer que ce type d'exploitation nécessite des investissements conséquents. Il ne demande pas mieux que l'agriculteur investisse dans un élevage bio, mais

que celui-ci nécessite des bâtiments, et des surfaces d agricoles 7x plus grandes que ce poulailler industriel. La question de la rentabilité se pose donc: s'il n'est pas sûr de ses débouchés, si le consommateur continue à privilégier le prix à la qualité, à manger des nuggets chez Quick ou Mac Do, comment assurer un avenir prospère à l'exploitant bio?
C'est aussi en ce sens qu'il avait adressé sa question orale aux membres du Collège. Monsieur TSINGOS rappelle à nouveau qu'il souhaite que les pouvoirs publics, dont la Commune, privilégient les agriculteurs locaux par l'achat de leurs produits bio, ou durables notamment pour les cantines scolaires ou les repas du CPAS!
Ensuite, Monsieur TSINGOS pense qu'à l'instar de la zone économique, la zone agricole devrait faire aussi l'objet d'un RUE: il serait bon que l'ensemble des agriculteurs sache quel type de constructions ils peuvent ériger sur leurs terres et à quel endroit.
Les tensions entre les deux groupes de la majorité sont aussi le reflet d'un manque de cohérence des projets politiques lorsqu'ils ont décidé de s'associer, et d'un manque de vision globale: aujourd'hui, un parti se rend compte que bien qu'il se soit maintenu au pouvoir, il lui est difficile de peser dans un Collège présidé par son partenaire, c'est regrettable mais c'était leur choix en 2014.
Aussi, Monsieur TSINGOS adhère largement aux propos de José CAPELLE sur le devoir des jeunes politiques d'écouter la population et de défendre la démocratie.
Il tient à préciser qu'il ne veut pas tomber dans le populisme: un Conseiller communal n'est pas compétent pour attribuer un permis, un Conseiller communal n'est pas compétent pour juger de la légalité ou non d'un poulailler industriel, ni pour en fixer les normes.
Par contre, tant individuellement, que politiquement, nous sommes responsables des législations qui sont applicables en la matière, notamment les décrets wallons. Citoyens comme politiques pouvons-nous manifester auprès de nos représentants régionaux pour que les règles changent: si nous ne voulons pas de poulailler industriel, nous devons nous battre pour que les décrets ne les autorisent plus, si nous estimons que la limite des 40000 poulets pour ne pas réclamer d'étude d'incidence est trop élevée, nous devons nous manifester pour que le législateur wallon fixe la norme plus bas...
En l'occurrence, Monsieur TSINGOS ne veut pas se substituer au Collège ou au Parlement wallon! Garantir la démocratie, c'est aussi respecter les règles légales et les différentes institutions, même lorsqu'elles ne nous conviennent pas, et mandater nos représentants, à l'échelon adéquat pour que les règles inadaptées changent. »
Monsieur HODEIGE est alors invité à s'exprimer et déclare qu'un des rôles du pouvoir local est avant tout d'écouter les gens. Il peut comprendre l'intérêt pour l'agriculteur de développer une telle activité mais la population locale s'est largement exprimée à travers notamment 400 signataires du village concerné. L'infrastructure est trop proche des habitations et il serait préjudiciable de nuire à la population qui s'investit dans la qualité de vie de leur village.
Monsieur VANHOEF, quant à lui, déclare qu'il n'est un secret pour personne que le Collège est divisé sur la question et qu'en date du 10 décembre dernier, alors qu'il s'agissait pour le Collège de rendre un avis sur le projet, les deux échevins socialistes présents ont quitté la séance pour ne pas rendre un avis. Monsieur VANHOEF annonce qu'il votera contre ce projet.
Monsieur SMOLDERS intervient à son tour et déclarent que ce projet suscite de nombreuses remarques objectives. Le service technique communal a souligné que le fond de la rue de la Savate est fort abîmé du fait des agriculteurs. La voirie nécessite une réfection importante avant tout passage de charroi lourd et fréquent ; cette réfection engendrera des coûts importants à supporter par l'ensemble de la collectivité. Il faut aussi noter que la production de poulets de chair est à ce jour nettement autosuffisante voire même excédentaire tant l'export est supérieur à l'import. Or remplacer des terres de culture riches et de grande qualité par de l'élevage n'est pas opportun. Monsieur SMOLDERS annonce qu'il votera contre ce projet.

Madame STREEL réagit à son tour et commence par rappeler la procédure afin d'informer précisément les membres du Conseil communal et le public présents. C'est ainsi que Madame STREEL souligne que le dossier est complet, que l'affichage pour informer de l'enquête publique a été effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires. Madame STREEL détaille le calendrier procédural.
Madame STREEL informe qu'à ce jour, le Collège est en attente de tous les avis techniques sollicités par les fonctionnaires délégué et technique. Madame STREEL regrette, à l'instar du groupe MR, que le Collège n'ait pas pu rendre un avis formel de manière à communiquer une première position collégiale au fonctionnaire délégué. Madame STREEL rappelle aussi qu'un des rôles importants d'un mandataire est de rendre service à la population afin en l'occurrence que le dossier de demande soit rentré dans les meilleures conditions sans a priori et afin de permettre à l'autorité compétente de jouer pleinement son rôle de décideur. Le projet de poulailler intensif prévoit son implantation dans une zone agricole et donc à 300 mètres du début de la rue de la Savate. Concernant l'extension en question, il s'agit pour l'agriculteur de pouvoir implanter sa maison d'habitation à côté du hangar d'exploitation afin d'être sur site à tout moment. Si certains conseillers prennent la peine de se déplacer pour analyser le dossier, Madame STREEL regrette que chaque conseiller n'entreprenne pas cette même démarche. Or, tout le monde semble avoir pris la peine d'écouter la population mais qui a pris la peine d'écouter le demandeur ? Le Collège dans son intégralité a pris la peine de se déplacer afin de visiter un poulailler similaire dans la région de Visé et apprécier d'une manière empirique l'exploitation et son infrastructure. Concernant le charroi, il a été précisé à la C.C.A.T.M. qu'il s'agirait de deux ou trois camions par mois et pas plus avec l'imposition d'emprunter les chemins de remembrement dont c'est la vocation afin d'éviter la traversée du village. Madame STREEL insiste sur le fait qu'il est indispensable de rester prudent et d'appliquer le principe de précaution et d'analyser toutes les informations contradictoires qui sont communiquées à propos du projet. Concernant le risque de pollution olfactive, l'agriculteur peut recourir à l'utilisation de différents types de paillage. En matière de bien-être animal, il est indispensable de s'assure qu'un poulailler de 40 000 poulets n'en accueillera pas 43 000 ! Concernant le projet avorté de Villers, le Collège à l'époque a laissé faire le demandeur et puis seulement le Collège a pris contact avec lui, qui a finalement laissé tomber son projet. Aujourd'hui, le Collège a abordé la situation à l'endroit ! En outre, il est souhaitable de laisser à chacun le choix de ce qu'il veut manger : ce choix relève de la liberté individuelle ! Cette liberté s'accompagne nécessairement d'une responsabilité de consommateur !
Monsieur VRANCKEN prend la parole à son tour et insiste sur le fait qu'il faut éviter de se baser sur des propos subjectifs pour se forger une idée ou prendre une décision lourde de conséquences. Il est donc nécessaire d'objectiver les données. Les paramètres évoqués dans la discussion sont d'une épouvantable légèreté. Il faut s'intéresser à la concentration de nitrates et se souvenir que le législateur laisse toujours l'opportunité d'une extension. Lorsque le Collège précédent a été appelé à examiner le projet de poulailler à Villers, le seul paramètre pertinent retenu a été le niveau de pollution olfactive. L'enjeu réel est de trouver un équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement d'un site. Mais il y a bien d'autres problèmes importants liés à une exploitation industrielle dont la population n'est même pas consciente. Il est donc indispensable de veiller à tous les paramètres quels qu'ils soient. La tâche du Collège est loin d'être aisée : il convient donc de faire preuve de modération dans le propos, de compréhension voire même d'indulgence. Monsieur VRANCKEN annonce qu'il serait défavorable à un tel projet.
Monsieur LUGOWSKI demande finalement la parole et déclare s'aligner complètement sur les propos tenus par Monsieur le Conseiller VRANCKEN. En sa qualité d'échevin de l'Environnement, la problématique le touche particulièrement. La question est de savoir si la

Commune d'Awans a besoin d'un tel poulailler ? Sans compter le problème de percolation des eaux polluées, la pollution olfactive,…
Monsieur LUGOWSKI annonce qu'il votera contre le projet.
Monsieur LUCAS remercie chacune et chacun pour ces échanges. Le débat continuera d'être nourri. Il est important que le dossier soit instruit tant à charge qu'à décharge ! Le Collège est en attente de tous les avis techniques sans oublier que l'avis des riverains figure aussi dans le dossier administratif. Il convient aujourd'hui d'éviter tout préjugé sur la position des uns et des autres et surtout faire en sorte que le vivre ensemble ne soit pas un vain mot et soit au contraire de la plus grande qualité possible. L'élément principal, tout le monde l'aura compris, est le paramètre olfactif puis le charroi. Laissons donc le temps au temps et laissons la réflexion être nourrie !

4) *Monsieur GRECO, pour le groupe Entente Communale, demande à nouveau si une analyse a déjà été effectuée suite à la mise en sens unique de la rue F. Musin (circulation se faisant du carrefour avec la rue de la Station vers le carrefour avec la rue C. Warnant) et le changement du sens de circulation dans la rue C. Warnant ?*

*Monsieur LUCAS réitère sa réponse formulée lors de la dernière séance de travail du Conseil communal : le dispositif date du 15 octobre 2015 ; il est donc prématuré pour toute analyse.*
*En outre, Monsieur LUCAS informe l'honorable Conseiller qu'il a reçu lors d'une réunion un certains nombres de riverains directement concernés par ces mesures. Les échanges ont été très positifs et un des buts était de dégager des éléments statistiques sur l'évolution de la circulation des usagers dans les rues concernés en matière de vitesse et du respect du code de la route. Une solution envisagée et confirmée lors de cette réunion est de convaincre le P.O. de l'école libre de déplacer l'entre des enfants dans l'établissement rue F. MUSIN, pour le confort et la sécurité de tous à commencer pour celles des enfants. Préalablement à la mise en œuvre du dispositif, Monsieur LUCAS déclare qu'il a rencontré à plusieurs reprises les représentants du P.O. libre afin de l'encourager à adopter cette décision. Le P.O. libre a souhaité s'entourer de l'expertise d'un opérateur externe, en l'occurrence l'I.B.S.R., qui semble avoir confirmé la décision communale et sa motivation. Depuis, Monsieur LUCAS est toujours en attente du retour vers lui du P.O. libre. Et partant, l'entrée des enfants dans l'établissement n'a pas été délocalisée rue F. MUSIN.*
*Monsieur HODEIGE intervient à son tour et estime qu'en matière de signalisation, il manque 2 ou 3 panneaux. Premièrement, une interdiction de tourner à droite rue SCHOENAERS. Deuxièmement, un panneau interdisant l'accès au plus de 3 tonnes à l'entrée de la rue WARNANT afin d'orienter ce charroi vers la rue SCHOENAERS.*
*Monsieur LUCAS répond d'emblée que le Collège a modifié son ordonnance en interdisant en effet, l'accès au plus de trois tonnes. Cette mesure est complétée par une interdiction de tourner à gauche et donc implicitement, une interdiction de tourner à droite. Le Collège a organisé également un dépose-minute avec la matérialisation d'un marquage au sol clair.*
*Monsieur GRECO propose quant à lui l'installation de casse-vitesse.*
*Monsieur LUCAS relève que ce dispositif est coûteux et offre une efficacité limitée car il est peu probable que les usagers roulent plus vite en montant la rue WARNANT plutôt qu'en la descendant. Monsieur LUCAS insiste pour laisser le temps au temps et permettre à tout un chacun d'apprivoiser les nouvelles dispositions.*
Monsieur LUCAS a répondu en séance et n'a rien à ajouter pour l'instant.

5) *Monsieur TSINGOS, pour le groupe ECOLO, intervient suite au projet de construction d'un poulailler industriel à Othée. Il nous communique qu'il a eu l'occasion de rencontrer le futur exploitant (si le permis lui est accordé), et de visiter une installation similaire à quelques km d'ici.*

*S'il peut effectivement constater que le choix du terrain est le moins mauvais que le futur exploitant pouvait opérer, de par une limitation des nuisances (vents dominants ne soufflant pas vers le village, nettoyage à l'eau claire,...), il n'en reste pas moins que Monsieur TSINGOS regrette ce choix industriel où les poulets ne verront jamais la lumière du jour.*

*C'est une question d'idéologie, et Monsieur TSINGOS admet qu'à Othée ou à Houte-Si-Plou, sa position serait identique. Mais là n'est pas la question, c'est en effet au Collège que revient la compétence d'accorder le permis... Monsieur TSINGOS regrette surtout que la construction de ce poulailler industriel soit le seul choix qui semble viable économiquement, l'agriculteur ayant encore une carrière de 40 ans, voire 50 ans devant lui...*

*Il demande donc au Collège ce qu'il va entreprendre pour permettre à nos agriculteurs de poursuivre leur carrière sans devoir recourir à ce type d'installation? A chaque budget communal, Monsieur TSINGOS invite le Collège à « favoriser » nos agriculteurs locaux par l'achat de leurs produits pour les cantines scolaires, il pourrait en être de même pour le service de repas chauds à domicile du CPAS... Le Collège souhaite-t-il entrer dans cette logique de consommation locale, bio ou en circuit court là où il a la main ? Quelles autres pistes envisage-t-il pour donner d'autres perspectives d'avenir à nos cultivateurs et éleveurs, pour que le modèle industriel ne soit pas le seul qui leur assure un avenir, pour qu'il puisse choisir la manière dont ils veulent prospérer?*

Concernant spécifiquement la problématique des circuits courts et de la durabilité dans ce domaine et la promotion de nourriture saine dans les cantines scolaires notamment, Monsieur LUCAS témoigne de cette préoccupation collégiale et annonce que le Collège souhaite privilégier le lancement d'un marché conjoint avec le P.O. libre pour proposer à tous les enfants des repas équilibrés.

Madame STREEL complète en signalant que la C.L.D.R a pour projet de développer une charte avec les agriculteurs locaux ce qui permettra de croiser les échanges et les opinions dans le cadre par exemple, de conférences ou de débats.

Enfin, Monsieur LUCAS rappelle que le Collège a décidé d'offrir un fruit par semaine à chaque enfant dans les implantations scolaires et ça été l'occasion de privilégier le marché du circuit court en attribuant le marché à un producteur local.

*6) Enfin, dans une logique de transparence en la matière, Monsieur TSINGOS demande s'il serait possible que l'ensemble des enquêtes publiques soient publiées sur le site internet communal? Et si la charge de travail s'avérait trop importante pour les services, savoir si les gros projets pourraient à tout le moins y être publiés, et s'il échet, quels seraient les critères appliqués pour savoir si oui ou non, une enquête publique nécessite une publicité numérique?*

Monsieur LUCAS répond à l'honorable Conseiller que cette démarche fera l'objet d'une décision du Collège. Cette demande ne devrait pas impliquer un surcroît de charge de travail au niveau du service compétent pour le mis en ligne. Cependant, Monsieur LUCAS rappelle que toutes ces enquêtes font l'objet d'un affichage public minutieux aux valves de la maison communale. Afin d'assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens, toute enquête publique devrait pouvoir être publiée sur le site internet de la commune.

Monsieur LUCAS invite alors les uns et les autres à poser une question éventuelle au Collège communal.

**Questions posées aux membres du Collège communal.**

Monsieur GRECO a été informé qu'il y a eu un accident dans une rue à sens unique il y de cela trois semaines. Est-il possible de savoir dans quelles circonstances cet accident a eu lieu ?